



Communiqué de presse

Paris, le 19 septembre 2007

Baromètre des Reprises et Cessions d'entreprises De CCI Entreprendre en France et du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

Une entreprise sur cinq est à reprendre dans les 5 ans*

André Marcon, Président de CCI Entreprendre en France et Jean-Pierre Alix, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables ont présenté, le 19 septembre, les résultats de la 2^e édition du baromètre sur la Reprise-Transmission d'entreprises, réalisé par l'IFOP.

Depuis la première édition effectuée en 2003 auprès de dirigeants : créateurs, repreneurs, ou futurs cédants, le panorama en France a évolué. Les créations sont en nette augmentation et les entreprises créées tendent à se rajeunir : 45% des dirigeants actuels ayant créé leur entreprise l'ont fait dans les 5 années précédentes, contre 35% en 2003.

On retient de ce baromètre 4 enseignements majeurs :

20% des entreprises françaises sont à reprendre dans les 5 ans

54% des dirigeants envisagent la transmission, dont 19% avant 5 ans.

A 53%, ils l'envisagent pour cause de départ en retraite, c'est moins qu'en 2003 où cette raison expliquait 59% des transmissions.

Dans les autres cas, assez divers, ce sont principalement des « **ventes d'affaires** » qui sont envisagées, dans le but de changer d'activité ou de reprendre une autre entreprise.

Fait surprenant, **les transmissions familiales sont très faibles**. On note que 90% des repreneurs n'ont jamais pensé reprendre une entreprise de leur famille, tandis que 83% des cédants n'envisagent pas de transmettre leur entreprise à un membre de leur famille. En majorité ils estiment que l'activité ne convient pas. (*Une étude Transrégio de 2006 indique que 60 à 70% des entreprises polonaises et italiennes reprises le sont par un membre de la famille*).

* entreprises de 0 à 99 salariés

La « zen attitude » des cédants : un optimisme préjudiciable à une bonne préparation ?

75% d'entre eux envisagent la vente ou la transmission de leur entreprise sans inquiétude, alors qu'ils n'étaient que 65% en 2003.

Cependant si l'on juge leur appréciation du délai nécessaire pour préparer cette vente, ils sont 52% à estimer que moins d'un an leur suffira, ce qui est bien loin de la réalité.

74% des repreneurs estiment qu'il a été facile de reprendre

3 repreneurs sur 4 déclarent que leur acquisition s'est effectuée facilement, sensiblement en progression depuis 2003 où ils étaient 69%.

Par ailleurs, si 51% des repreneurs connaissent les opportunités fiscales mises en place depuis 2003 en faveur de la transmission-reprise, seuls 25% des cédants en ont entendu parler. Cela s'explique principalement par le fait que les repreneurs ont été souvent conseillés ou accompagnés.

Le choix de reprendre une entreprise apparaît comme **plus réfléchi** (65% des cas contre 60% en 2003). Inversement, dans 35% des cas les opérations ont été réalisées plutôt par hasard ou par opportunisme (39% en 2003).

Les repreneurs évoquent davantage qu'il y a 4 ans, **le plaisir d'entreprendre** ou de travailler dans une activité qui leur tient à cœur : ils sont 73% contre 55% en 2003. **Les raisons d'argent** ou motivations liées à un investissement arrivent loin derrière (15% contre 29% en 2003).

Les organismes consulaires et les experts comptables restent incontournables

Les experts-comptables sont confirmés comme acteurs incontournables pour l'accompagnement d'un projet de cession. Comme en 2003, ils sont l'interlocuteur incontournable, qu'il s'agisse des évaluations, de l'accompagnement général, des conseils, des orientations sur les démarches à accomplir et ou de la confidentialité, jugés comme le meilleur rapport qualité/ prix.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont privilégiées par les chefs d'entreprises interrogés, sur **la recherche d'un cédant ou d'un repreneur**.

62% des futurs cédants mettent d'ailleurs en avant leur besoin d'être mis en relation avec des repreneurs. Ce rôle est essentiel lorsque l'on sait que trouver le bon repreneur est la première difficulté exprimée par les cédants potentiels.

27% d'entre eux citent les CCI comme proposant le conseil au meilleur rapport qualité-prix.

Méthodologie :

Enquête réalisée par téléphone du 16 au 31 mai 2007 auprès de dirigeants repreneurs ou futurs cédants issus d'un échantillon représentatif de 843 entreprises de 0 à 99 salariés selon la méthode des quotas (taille, secteur, régions).

Contacts presse :

Press & Vous – Laurence Margoline – Pablo Maurel – 01 44 37 00 19 – info@press-et-vous.fr